

Au CŒUR DE SAINT-PIERRE

#29

Le magazine d'informations municipales de la ville de Saint-Pierre-du-Mont



CONCERTATION, DIALOGUE ET DÉCISIONS L'AVENIR S'ÉCRIT AVEC VOUS

06

RÉUNIONS PUBLIQUES

La synthèse

09

COLLÈGE LUBET-BARBON

Le projet
pédagogique

10

DOSSIER

Rationalisation
des coûts de l'énergie



**Saint Pierre
du Mont**
Landes

L'année 2022 vient de tirer sa révérence, elle n'a pas été un « long fleuve tranquille ».

La guerre en Ukraine a bouleversé la vie des ukrainiens, Saint-Pierre-du-Mont a su répondre présent pour venir en aide aux réfugiés en leur mettant à disposition des hébergements temporaires. Cette guerre a eu également un retentissement mondial en matière géopolitique en modifiant les « équilibres » de notre fonctionnement économique : rareté de certains biens entraînant la perturbation des approvisionnements et l'explosion du coût des certains.

Vos élus, fort heureusement, ont engagé depuis plusieurs années un programme de sobriété énergétique avec notamment des bâtiments neufs ou rénovés (EMS, complexe tennistique, crèche, pôle santé...), le remplacement progressif de l'éclairage public par la technologie LED, dont les salles de sports et la plaine de Ménasse sont aussi équipées. Nous poursuivrons ces actions avec la modification des éclairages publics (interruption de 22 heures 30 à 6 heures), l'implantation du photovoltaïque sur certains bâtiments communaux...

Lors du journal télévisé du 18 novembre dernier, Saint-Pierre-du-Mont a été mis à l'honneur pour l'utilisation de la géothermie à l'Espace Multisport Saint-Pierrois, qui au-delà de sa solution vertueuse, diminution par 9 les émissions de CO2, permet des économies non négligeables (100 000 €/an), belle image de notre commune.

L'année 2022 a permis de réaliser les projets annoncés : création du poste de conseiller numérique en partenariat avec le Club Micro (véritable service à la population), ouverture de Maison France Services la Poste (un service de proximité pour les usagers), l'aide aux permis pour les jeunes saint-pierrois,

L'année 2022, c'est aussi : la Micro-forêt et son projet participatif avec les habitants, les scolaires, les associations, les entreprises locales et l'ensemble des services de la commune, un projet sur la biodiversité dans la continuité des actions entreprises depuis 2014 (gestion raisonnée, agenda développement durable, création du poste de développement durable)

L'année 2022 c'est encore : la création du jardin potager à la crèche et les premiers repas avec les courgettes et les concombres récoltés.

L'année 2022 c'est enfin : les rencontres avec les administrés effectuées entre le 19 septembre et le 31 octobre qui ont permis des échanges cordiaux et constructifs, rencontres au cours desquelles l'incivilité a été mis en exergue, la meilleure des préventions reste le comportement et le civisme de chacun.

Pour 2023, deux dossiers d'ampleur vont débiter : la résidentialisation et la réhabilitation du quartier de la Moustey, ainsi que le réaménagement du centre-ville, ces deux projets vont se dérouler sur les années à venir.

La relève est là ! Je veux évoquer les Conseil Municipal des ados, avec des jeunes assidus, attentifs lors des ateliers et toujours présents lors des cérémonies. Je tiens à les remercier et ne peux que les encourager à poursuivre leur parcours de jeunes citoyens engagés. Comme je peux encourager les jeunes du nouveau Conseil Municipal des Enfants qui viennent d'être élus et qui vous seront présentés dans un prochain bulletin municipal.

Pour cette année 2023, le conseil municipal et moi-même, nous vous souhaitons tous nos vœux les plus sincères pour la réussite de vos projets, tout particulièrement une bonne santé, l'occasion de vivre des moments de fraternité et de partage, que vous continuiez à vivre heureux dans notre belle commune.

Joël Bonnet

Maire de Saint-Pierre-du-Mont

Au cœur de Saint-Pierre - n°29

Mairie de Saint-Pierre-du-Mont
1 avenue Georges Sabde / 40280 Saint-Pierre-du-Mont
Tél. 05 58 75 31 07 / mairie@saintpierredumont.fr

Magazine imprimé sur papier PEFC
(gestion forestière durable certifiée)

Directeur de la publication : Joël Bonnet

Rédaction et édition :

Sabine Darré et mairie de Saint-Pierre-du-Mont

Mise en page : Jum Communication

Crédit photos : Mairie de Saint Pierre du Mont / Sabine Darré / Ligue des droits de l'Homme

Illustration BD : GOB - Imprimé en France

Dépôt légal à parution - ISSN : 2429-4225

SOMMAIRE

VIE MUNICIPALE
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
P.4

VIE LOCALE
CONCOURS
"ÉCRITS POUR LA FRATERNITÉ"
P.5

VIE CITOYENNE
LES RÉUNIONS PUBLIQUES
P.6

VIE LOCALE
UNE ARRIVÉE ET DEUX DÉPARTS
P.8

SCOLARITÉ
LE COLLÈGE LUBET-BARBON
P.9

LE DOSSIER
RATIONALISATION
DES COÛTS DE L'ÉNERGIE
P.10

HOMMAGE À
JEAN-BERNARD RACHET
P.14

SERVICE À LA POPULATION
FRANCE SERVICES
P.15

ENVIRONNEMENT
AGENDA DURABLE 2023
P.16

HISTOIRE
EXPLORATION DU TERRITOIRE
DE LA COMMUNE
P.17

DÉMOCRATIE
EXPRESSION DES GROUPES
POLITIQUES
P.18

L'AGENDA
ÉVÉNEMENTS SPORTIFS / CULTURELS
P.19

CŒUR D'ARTICHAUT
ON NE NOURRIT PAS LES PIGEONS
P.20

1

LE FESTIVAL NO COMPLY FEST

L'association Banc Public a organisé la 1^{re} édition du Festival No Comply Fest, dimanche 30 octobre 2022 au skatepark de Saint-Pierre-du-Mont (près de l'EMS). L'objectif de cet événement est de réunir petits et grands autour des sports de glisse et de l'écologie, et de véhiculer les valeurs essentielles à la vie en communauté : respect, solidarité et partage. Le programme proposé était attractif : initiation skateboard, trottinette, drift trike, représentation de breakdance, exposition de véhicules anciens, etc. À noter que l'association Banc Public porte ce projet en mémoire de Smaël et de Mohamed, trop tôt disparus.

DE NOUVEAUX SAINT-PIERROIS

Vendredi 25 novembre 2022, le Maire Joël Bonnet et les membres de son Conseil municipal ont accueilli en salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, une trentaine de familles nouvellement arrivées dans la commune. Chacune d'entre elles a reçu un kit d'accueil agrémenté de deux entrées pour la piscine municipale Claude Lassaigne et de deux invitations pour la saison culturelle du Théâtre de Gascogne. Les familles ont également pu échanger avec l'agence TMA, entreprise gestionnaire des transports en commun de Mont-de-Marsan Agglomération.

2

5



2



3



4



1

Arrêt SUR IMAGES

3

DES LUTINS, TOUTES GÉNÉRATIONS CONFONDUES

Au mois de décembre dernier, nos lutins saint-pierrois ont façonné des décorations de Noël. Ces décorations ont trouvé leur place en différents lieux de la commune. Ce projet porté par Delphine Salembier, adjointe, a été mis en place avec soin par des agents du service Espaces verts, en concordance avec la démarche de développement durable engagée par la ville. L'esprit intergénérationnel fut également présent par l'action conjointe des écoles saint-pierroises, de l'IME Saint-Exupéry et des résidents de l'EHPAD coordonnée par Adrien Laborde, agent municipal.

Les décorations pour la plupart confectionnées avec des matériaux de récupération ont fait leur petit effet auprès des promeneurs.

4

LES AÎNÉS SE RETROUVENT ENFIN

Après deux ans d'absence, le traditionnel repas des aînés, offert par le CCAS de Saint-Pierre-du-Mont, s'est déroulé samedi 7 janvier 2023 à l'Espace Multisports Saint-Pierrois. Près de 370 personnes ont profité à l'unisson de ce moment convivial et musical. La municipalité adresse tous ses remerciements aux élèves des différents établissements scolaires de la commune ainsi qu'aux jeunes du Conseil Municipal des Enfants pour la confection des cartes de vœux qui ont été distribuées à l'assistance ce jour-là.

LES VŒUX DE MONSIEUR LE MAIRE

Vendredi 27 janvier 2023 à 19 h, à la salle du Temps Libre, a eu lieu la traditionnelle cérémonie des vœux aux agents municipaux.

Joël Bonnet, entouré par de nombreuses personnalités, a relaté les événements saillants de l'année écoulée et a exposé les projets en cours et à venir initiés par la municipalité de Saint-Pierre-du-Mont.

5

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

... L'ORDRE DU JOUR DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL



MERCREDI 30 NOVEMBRE 2022

Dossier PROCES-VERBAL

- 1 - Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 22.09.2022

Dossier BUDGET - FINANCES

- 2 - Décision modificative n° 1 - exercice 2022 - budget principal
- 3 - Budget principal - reprise sur provision
- 4 - Annule et remplace délibération DEL59 2022
- 5 - Budget principal - subvention d'équipement au Sydec
- 6 - Autorisation d'engagement, de liquidation et de mandatement des dépenses d'investissement préalablement au vote du budget primitif principal 2023
- 7 - Décision modificative n° 2 - exercice 2022 - budget pôle santé et maison des projets
- 8 - Autorisation d'engagement, de liquidation et de mandatement des dépenses d'investissement préalablement au vote du budget pôle santé et maison des projets 2023
- 9 - Avance de trésorerie au budget du C.C.A.S.
- 10 - Dispositif d'aide au financement du permis de conduire - année 2023
- 11 - Attribution d'une subvention à l'association Entre Parenthèses

Dossier DOMAINE ET PATRIMOINE

- 12 - Demande de rachat anticipé des parcelles AB 144 et AB 145 à l'EPFL « Landes Foncier »
- 13 - Demande de rachat anticipé des parcelles AL 137, 138 et 139 à l'EPFL « Landes Foncier »

Dossier GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

- 14 - Mise à jour du tableau des effectifs de la commune
- 15 - Création d'un emploi fonctionnel de Directeur Général des Services
- 16 - Institution de la prime de responsabilité pour l'emploi fonctionnel de Directeur Général des Services

Dossier AFFAIRES GENERALES

- 17 - Règlement des salles municipales
- 18 - Heures de l'extinction de l'éclairage public
- 19 - Rapport annuel de la C.C.A.

Dossier COMMUNAUTAIRE

- 20 - Projet Global de Territoire (PGT) de Mont de Marsan Agglomération pour les familles et les 0-30 ans, dans le domaine de la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, la parentalité et la cohésion sociale

Dossier MOTION

- 21 - Motion : Finances locales en danger
- 22 - Motion : Zéro Artificialisation Nette (ZAN)



PARTICIPEZ! AU CONCOURS «ÉCRITS POUR LA FRATERNITÉ» AVEC LA LIGUE DES DROITS DE L'HOMME



Sous le haut patronage
de Monsieur Emmanuel Macron
Président de la République

**CITOYENNETÉ
& FRATERNITÉ**
journée nationale

13
mai
2023

Ligue
des droits de
l'Homme
FONDÉE EN 1899



Le mercredi 5 avril 2023 à la Salle du Temps libre, aura lieu la remise de prix du concours «ÉCRITS POUR LA FRATERNITÉ» organisé par la Ligue des droits de l'Homme. Les jeunes saint-pierroises et saint-pierrois sont invités à participer. Le thème du concours 2022-2023 est la PAIX. N'hésitez pas à vous inscrire, il est encore temps!

Créé en 1991, le concours «Poèmes et lettres pour la fraternité», renommé en 2005 «Écrits pour la fraternité», s'adresse aux classes de grande section de maternelle, de primaire, de collège, de lycée, d'établissement spécialisé, mais aussi aux centres de loisirs et aux individuels.

Les œuvres seront classées et primées selon sept catégories :

- 1) Grandes sections, CP, CE1
- 2) Ce2, cm1, cm2
- 3) 6^e, 5^e
- 4) 4^e, 3^e
- 5) Lycées et formations professionnelles
- 6) Classes et établissements spécialisés : IME-IM-PRO-EREA-ITEP (les Ulis et Segpa sont intégrées aux écoles ou collèges)
- 7) Structures complémentaires de l'éducation nationale : centre de loisirs, conseil municipal de jeunes, etc.

Calendrier du concours

Date limite d'envoi des œuvres aux représentants locaux de la LDH (sections) : 3 avril 2023.

- 21 avril 2023 : Date limite d'envoi par les sections de la LDH au jury national des deux meilleures œuvres (individuelles et collectives) de chaque catégorie.
- Mai 2023 : Réunion du jury national pour sélectionner les meilleures œuvres.
- Juin 2023 : remise des prix nationale, à Paris.

Merci de respecter impérativement les délais d'envoi des œuvres.

Informations pratiques pour participer au concours

- Téléchargez les fiches d'inscription des sections et les fiches de participation des enfants : www.ldh-france.org (rubrique « Concours »).
- Pour tous renseignements et pour déposer vos œuvres adressez-vous à la section landaise de la Ligue des droits de l'Homme ldh.landés@gmail.com et 05 58 91 20 29.
- Contact au siège national : Ligue des droits de l'Homme - Écrits pour la fraternité 138 rue Marcadet, 75018 Paris 01 56 55 51 15, clotilde.julien@ldh-france.org La fiche de participation, dûment remplie, doit impérativement être jointe à l'œuvre. « Écrits pour la fraternité ».

Roland Ramis, Président de la Ligue des droits de l'Homme dans le département des Landes, témoigne :

«Ce concours s'adresse à des jeunes depuis la grande section de maternelle jusqu'au BTS. Les prix sont délivrés par catégorie. Ils ne sont pas les mêmes selon que l'on produit un poème ou que l'on produit une œuvre sculpture ou multimédia.

Cette action est principalement financée par l'Agence nationale de Cohésion des Territoires, sous l'égide de la politique de la ville. L'année dernière, nous avons fait la remise des prix à Mont-de-Marsan, cette année, c'est à Saint-Pierre-du-Mont. L'appel de monsieur le maire, Joël Bonnet et le nôtre, par le biais de cette publication est celui-ci : cette journée de valorisation avec la présence d'un jury se déroule à Saint-Pierre-du-Mont, il est encore temps de s'inscrire, d'une manière collective, une école, une classe, un groupe ou, mais aussi de manière individuelle.

En ce qui concerne la thématique du concours, la paix, on s'adresse à la jeunesse, en parlant de la paix passive et de la paix constructive. L'Europe, est par exemple, un dispositif qui a été construit pour que tous les pays de l'Europe soient en paix. On parle aussi de la violence au quotidien, à la maison, dans le quartier, etc. La paix c'est aussi construire des situations de non-conflit dont la première étape est le dialogue. L'enfance est le moment pendant lequel on apprend à dialoguer. La guerre, elle, est la résultante d'une absence de dialogue.»

Communication de la Ligue des droits de l'Homme

Comment procéder ? Les œuvres comportent les textes (en prose ou en vers, scènes de théâtre, textes de chanson), les vidéos, les audios, les œuvres plastiques et graphiques, et les combinaisons de différentes formes d'expression. Nous recevons de très nombreuses œuvres multimédias (vidéos et sons) : elles ne doivent pas dépasser une durée de trois minutes ; attention à la qualité des sons et des images. N'hésitez pas à illustrer vos poèmes, scènes de théâtre, chansons et autres textes littéraires. Joindre la fiche de participation bien renseignée avec l'autorisation de publication pour chaque œuvre.

Remise des prix nationale

Une fois le jury national réuni, les lauréats seront ensuite invités, en juin 2023, à la remise des prix nationale, qui aura lieu à Paris et où leur seront remis des lots (livres, BD, jeux éducatifs, papeterie, CD, places de parcs...). Pour chaque œuvre primée (individuelle et collective), le siège de la LDH finance en principe l'équivalent d'un aller-retour en train 2^{de} classe pour un enfant et un adulte accompagnateur (autres conditions pour les trajets hors métropole).



SYNTHÈSE DES RÉUNIONS PUBLIQUES

RENCONTRES AVEC MONSIEUR LE MAIRE

Durant l'automne, 5 réunions publiques ont été organisées en différents lieux de la commune afin que la population saint-pierroise puisse rencontrer monsieur le maire ainsi que certains élus, pour des échanges francs et constructifs sur divers sujets. Les citoyens ont pu librement poser leurs questions et les élus y ont répondu. Voici une synthèse du type de questions posées et des réponses données.

Michel Tribout, adjoint au maire en charge de la Vie des quartiers, de la Démarche locale et du Service à la Population, en tant qu'organisateur de ces rencontres, indique : « Nous avons souhaité nous déplacer au plus près de la population afin que celle-ci puisse aisément participer à ces rencontres avec Joel Bonnet, maire de Saint-Pierre-du-Mont. Ces rendez-vous sont avant tout soucieux de préserver la liberté d'expression de tous les intervenants.

La participation a été dans la moyenne attendue pour ce genre de réunion. Il est à noter que les seniors étaient majoritairement présents. Les échanges, d'une durée de deux heures en moyenne, ont été francs, mais cordiaux. Tous les sujets souhaités par nos concitoyens ont été abordés. Le bilan de ces rencontres est instructif quant au ressenti de la population. Nous envisageons de rééditer cette opération, soit dans la même configuration d'ici la fin du mandat, soit à l'occasion de travaux importants, de sujets particuliers ou de présentation de projets affectants un quartier en particulier comme nous l'avons fait pour la réhabilitation du quartier de la Moustey. »

Bernard Kruzynski, adjoint au maire en charge de l'Urbanisme, des Travaux, de l'Habitat et de la Défense, Conseiller communautaire et rapporteur de ces réunions publiques, précise : « Les rencontres se sont déroulées en deux étapes : une intervention de 30 ou 40 minutes de Joël

Bonnet suivie d'un échange avec la population qui a pu poser toutes les questions qu'elle souhaitait et présenter certaines requêtes. Beaucoup de questions sur l'incivilité sont venues nourrir les débats, toutes les requêtes ont été prises en compte. Nous pourrions apporter des réponses concrètes à certaines d'entre elles, pour d'autres, il s'agit de sujets relevant de la compétence communautaire (Mont-de-Marsan Agglomération), de sujets engageant un investissement financier trop important, de sujets techniquement irréalisables, ou bien de sujets dépendants du comportement civique de chacun, sur lequel il nous est difficile d'agir. »

Les questions qui ont été les plus posées :

- La prolifération des moustiques tigres dans les quartiers
- La possibilité d'installer plus d'aires de jeux dans les quartiers et/ou d'agrès pour les enfants.
- La vitesse excessive des conducteurs dans certaines rues
- La possibilité de construire davantage de pistes cyclables
- La vidéo protection
- Les rodéos urbains
- L'incivilité autour des containers à poubelle
- Le fait que « trop » de résidences soient construites

Les réponses qui ont été apportées

- Les moustiques tigres : le problème est national. Un quartier ne peut être traité que si plusieurs cas d'infections ou de maladies spécifiques ont été déclarés à l'ARS (Agence Régionale de Santé). C'est l'ARS qui décide et qui pilote les actions avec un schéma d'intervention et de pulvérisation très précis. Il a été rappelé à la population que ces traitements ne peuvent pas être généralisés et que les produits pulvérisés ne sont pas anodins. Enfin, malgré tous les efforts consentis, la cohabitation avec les moustiques tigres risque de se prolonger à l'avenir.
- La possibilité de créer de nouveaux espaces de jeux pour les enfants sera étudiée. Certains d'entre eux ont dû aussi être démontés pour remplacer des éléments défectueux. Une étude de faisabilité (choix des structures, lieux d'implantation) sera programmée.
- La vitesse excessive : des aménagements ont été réalisés, mais il est impossible d'installer des ralentisseurs ou des chicane dans chaque rue. Le radar communal sera installé dans les rues signalées suivant un calendrier à définir.
- Les pistes cyclables : beaucoup d'aménagements ont déjà été réalisés. Dans certains endroits, le foncier empêche l'aménagement de nouvelles pistes cyclables. Davantage d'installations de zone 30 avec une priorité aux voies douces peut-être envisagée.
- La vidéo protection : 60 caméras sont déjà

installées dans la ville. Par rapport aux requêtes émises : ne pas confondre vidéo protection (caméra seule) et vidéo surveillance (qui nécessite la présence d'un agent pour contrôler les écrans 24 h/24), ce qui représente un coût trop important pour la commune. Le dispositif de vidéo protection a d'ores et déjà permis d'élucider certaines affaires.

- Les rodéos : les services de police sont informés, ont déjà agi et continuent de traiter le problème.
- Les containers à poubelle : l'enterrement de plusieurs d'entre eux permettra de pallier l'incivilité de certains habitants.
- La construction de résidence sur la commune : la population ne cesse de croître, de plus en plus de familles sont séparées, le besoin en logement est donc important. Il faut donc construire des logements. Il a été rappelé qu'un plan de gestion départemental existe (XL Habitat), les constructions sont réalisées en fonction des quotas réglementaires.



5 rendez-vous ont été organisés

- Jeudi 29 septembre : quartier centre-ville/Ménasse, au Forum de la Culture et des Loisirs
- Jeudi 6 octobre : quartiers Biarnès/Le Pouy/Bourrassé, au Lycée Jean-Cassaigne
- Jeudi 13 octobre : quartiers Brémontier/Dominante, à l'Espace Multisports Saint-Pierrois
- Jeudi 20 octobre : quartier Manot, au cinéma Les Toiles du Moun
- Jeudi 27 octobre : quartiers Tuilerie/Mont-Alma, au Lycée Jean-Cassaigne



LES ZONES 30 COMPLÉMENT D'INFORMATION

Dans le bulletin numéro 27, nous vous avons fait part de quelques éléments d'information sur les « Zones 30 », Dominique Cazaux, responsable des Services Techniques apporte certaines précisions :

« Aujourd'hui, seul le centre-ville et deux quartiers sont en « zone 30 ». Nous allons les développer sur l'ensemble des quartiers de Saint-Pierre-du-Mont. Il s'agit également, là où la configuration des rues s'y prête, d'instaurer des sens uniques. Dans ces rues, des espaces de stationnement seront aménagés en quinconce sur la chaussée. Ceci aura comme double avantage de supprimer le stationnement sur les trottoirs et de réduire la vitesse des usagers. En outre, la plupart des intersections de rues dans les quartiers sont déjà en priorité à droite, ce qui participe à l'identification et à l'aménagement des zones 30. »

AGENTS TERRITORIAUX

UNE ARRIVÉE ET DEUX DÉPARTS

Des arrivées et des départs ont marqué cette fin d'année au sein du personnel municipal. Que ce soit pour des raisons d'évolution de carrière ou de droits à la retraite, la physionomie de l'effectif municipal a quelque peu changé.



L'arrivée de Stéphane Pin au CTM

Stéphane Pin a pris la fonction de chef de service du Centre Technique Municipal le 1^{er} décembre 2022, il dirige une équipe de 26 agents.

Il remplace dans cette fonction Sébastien Legrand qui poursuit désormais sa carrière en d'autres lieux. Stéphane Pin était jusqu'alors « Chargé de travaux de bâtiments » à Mont-de-Marsan Agglomération et plus particulièrement chargé des travaux dans les écoles. Il a été embauché à la mairie de Mont-de-Marsan en 1998.

Il a exercé sa première mission à Mont-de-Marsan, au service éclairage public, pendant 10 ans, il s'est aussi chargé du volet économie d'énergie dans les bâtiments sur le plan communautaire et municipal et tout ce qui concernait la maintenance des bâtiments et la sécurité, les contrats de prestations téléphoniques pour ces mêmes bâtiments et il fut également assistant de prévention.

Grâce à sa formation, un BTS électrotechnique et un BTS maintenance industrielle, Stéphane Pin a progressé au sein de la ville de Mont-de-Marsan puis de Mont-de-Marsan Agglomération (après fusion des services). Bien que satisfait de sa situation au sein de ces collectivités, Stéphane Pin a souhaité relever de nouveaux défis en changeant de collectivité : « j'ai vu la parution de l'offre d'emploi à Saint-Pierre-du-Mont et j'ai saisi l'opportunité, j'ai postulé et j'ai été retenu par la commission de recrutement et les élus. J'avais aussi fait du management d'entreprise et le management direct d'une équipe d'agents m'intéressait fortement. C'est un challenge, je voulais évoluer dans ma vie professionnelle. C'est à la fois une continuité et une nouvelle aventure, un besoin de changement aussi, avec la découverte d'une nouvelle collectivité. »

De son arrivée attendue, Stéphane Pin dit : « J'ai rencontré une équipe solidaire, qui fonctionne bien, qui s'entraide et qui est très autonome. Nous allons poursuivre le travail en régie souhaité par les élus et mis en place par mon prédécesseur, ça fonctionne bien et les agents sont valorisés dans leurs compétences. Je souhaite appliquer un management participatif avec l'écoute des suggestions et des propositions de chacun. J'ai eu un très bon accueil, avec une grande bienveillance des personnels, chefs de service et des élus. »



Dominique et Evelyne quittent le service de l'État Civil

Vous ne verrez plus leurs sourires vous accueillir dès votre entrée en mairie ! Mais c'est avec ce même sourire qu'Evelyne Lamothe et Dominique Bourdier ont fait valoir leurs droits à la retraite après une carrière bien remplie, dédiée au service de la population.

Accueil, actes d'État Civil, documents administratifs, listes électorales, gestion des cimetières, aiguillage de la population vers les services référents, renseignements divers et variés : le mandat de ces deux agents territoriaux n'était pas synonyme d'ennui et laissait peu de place à l'improvisation.

Reconnus pour leur maîtrise des textes administratifs et législatifs, pour leur sens du service et pour leur grande disponibilité, Evelyne et Dominique laisseront durablement dans l'esprit des usagers de la mairie, le souvenir de leur sympathie naturelle.

Nous leur souhaitons de passer une douce retraite !

Evelyne Lamothe a officié à la mairie de Saint-Pierre-Du-Mont du 1^{er} octobre 1984 au 31 décembre 2022 et Dominique Bourdier, du 12 mars 1979 au 31 décembre 2022.

A NOTER !

Une présentation des agents et des fonctions associées du service d'État Civil dans sa configuration actuelle sera publiée dans nos colonnes lors d'une parution future du magazine municipal.

COLLÈGE LUBET-BARBON

LE PROJET PÉDAGOGIQUE EN « QUESTIONS »



Interview de
madame Cathy Dupouy,
principale du collège Lubet-Barbon.

Madame la principale, comment construit-on un projet pédagogique ?

Cathy Dupouy : on a la chance dans cet établissement de pouvoir s'appuyer sur l'évaluation interne et externe du collège faite il y a deux ans, qui a fixé des axes d'amélioration dans le cadre du fonctionnement de l'E.P.L.E*. Nous faisons le point, chaque fin d'année et nous adossons un certain nombre d'actions en fonction des axes que nous considérons prioritaires.

C'est un travail d'équipe, donc...

Cathy Dupouy : oui, j'ai la chance d'avoir des équipes très engagées et investies, cela permet d'engager les élèves dans une démarche dynamique autour d'axes thématiques en cohérence avec les différents parcours qu'ils doivent mettre en œuvre au collège et qu'ils poursuivront au lycée.

On s'appuie sur la volonté de l'établissement d'ouvrir le champ des possibles, on travaille l'orientation, le parcours à venir, et ce, à partir de la cinquième.

On est dans le registre de l'expérimentation dans ce cadre. Mais, dès la sixième, on s'appuie sur ce qu'aiment les élèves pour un meilleur accompagnement. Il faut ouvrir des horizons, prendre en compte leur environnement proche.

L'univers socio-économique est donc largement pris en compte...

Cathy Dupouy : effectivement, les élèves doivent s'approprier cet univers socio-économique qui les entoure. On mène une politique très volontariste sur l'égalité des choix des filles et des garçons.

Justement, à ce sujet vous avez un projet actuellement en gestation...

Cathy Dupouy : en cours de réalisation, même ! Une classe de troisième accompagnée par Guillaume Favre-Rochex et d'autres enseignants, travaille sur cette thématique. Une problématique qui sera à terme, déployée dans toutes les classes avec un projet d'envergure. On veut mettre les visages de femmes à l'honneur, à la fois pour un intérêt pratique, puisqu'on a des élèves perturbateurs qui regardent ce qu'il se passe dans les classes, et bien sûr par intérêt culturel et pédagogique. Ces visages de femmes avec leur nom et leur prénom obligent les élèves à se questionner sur leur identité. Dans le cadre de la restructuration de l'établissement, de nouvelles classes créées seront baptisées de noms de femmes. La typicité de l'établissement sera marquée par une mise en avant des domaines artistiques, scientifiques, sportifs ; etc. Nous retrouverons quelques impondérables comme Gisèle Halimi ou Hedy Lamarr. Un de nos élèves, un garçon, nous a dit : « ouais, mais ce n'est pas normal, les femmes ont été invisibles pendant tellement de siècles ! On peut au moins à un moment donné, projeter les images sur les vitres ». J'ai trouvé cela extraordinaire !

Nous ne pouvons pas évoquer ce projet pédagogique sans parler des « Cordées de la réussite », qu'en est-il ?

Cathy Dupouy : Ce qui est important par rapport aux caractéristiques de cet établissement, c'est surtout sa population mixte. Nous avons la volonté de faire progresser tous les élèves, quels qu'ils soient, en leur donnant le plus d'ambition possible. C'est un projet de cordées que l'on a coconstruit avec l'aide du lycée Charles Despiau. « Les cordées de la réussite » est un projet inscrit dans la Politique de la Ville qui permet de mettre en avant des jeunes, quel que soit leur milieu d'origine, en particulier, issus de secteurs ruraux, une des caractéristiques de notre zone d'animation. On travaille avec la quasi-totalité des collèges et lycées, lycées professionnels de la Z.A.P.

Vous semblez attacher une importance particulière à ce qu'un élève donne à voir de lui...

Cathy Dupouy : absolument ! Nous travaillons la prise de parole à l'oral, la façon dont un élève parle de lui-même. Il faut qu'il soit capable de se mettre en valeur, de donner à l'autre une image positive de lui-même. « La Compagnie Vive » via le Théâtre de Gascogne intervient dans ce sens dans les établissements concernés par cette thématique. Gestion du stress, allure générale, « battles » comportementales (en fin d'année) sont au menu de ces séances. On mobilise aussi beaucoup le Fonds social, pour favoriser la mobilité culturelle au travers de voyages. Que ce soit pour des élèves d'ULIS ou des élèves de SEGPA, comme pour l'ensemble de nos élèves, la mobilisation est totale.

Depuis votre arrivée, il y a deux ans, vous avez quadruplé le nombre de projets pédagogiques à visée éducative, les résultats aux examens s'en ressentent ?

Cathy Dupouy : cette année on est déjà trois points au dessus des résultats qui étaient attendus puisqu'il y a un système de péréquation.

On a, notamment, un très bon taux de réussite au Diplôme National du Brevet (général et professionnel). J'ai souhaité développer aussi la formation au Certificat de Formation Générale pour les élèves fragiles, un diplôme très apprécié par les entreprises, ça remobilise le jeune qui, du coup, obtient à la fois le CFG et le Diplôme National du Brevet.

*Un E.P.L.E. est un établissement public local chargé de concourir au service public de l'enseignement qui est un service de l'Etat. L'E.P.L.E. bénéficie d'une réelle autonomie vis-à-vis de la collectivité de rattachement dont il relève.

RATIONALISATION DES COÛTS DE L'ÉNERGIE

UNE ACTION PRÉVENTIVE PAYANTE

La forte augmentation des prix de l'énergie a un impact énorme sur les coûts de fonctionnement des collectivités. Ces collectivités, à l'image de la commune de Saint-Pierre-du-Mont, ne pourront en grande partie, compter que sur leurs efforts en matière de sobriété énergétique. L'action proactive de la municipalité et des services municipaux saint-pierrois ont ainsi, préventivement favorisé la mise en place de leviers pour y faire face. Ces choix payants vous sont explicités par différents acteurs qui ont contribué à la mise en place de ces orientations qui se révèlent aujourd'hui payantes.

Jean-Marie Bayle, adjoint au maire en charge des Finances, Budget et Ressources Humaines et Conseiller communautaire; Ghislaine Lallau, adjointe au maire en charge de l'Éducation, l'Enfance, la Jeunesse et la Citoyenneté et Conseillère Communautaire; Dominique Cazaux, Responsable du service technique et urbanisme et Guillaume Rayssiguier, Responsable du service des sports de la commune, apportent leur éclairage :

Dominique Cazaux : fin 2021, nous avons déjà des inquiétudes, mais nous étions alors un peu protégés, car nous avons un prix fixe pour le gaz, calculé sur les prix de l'année précédente. Pour l'électricité, on a certes subi une augmentation, mais, malgré tout, modéré.

En cours d'année on a reçu des remboursements conséquents.

Jean-Marie Bayle : pour l'électricité, on savait que l'on était protégé sur des tarifs 2021.

Dominique Cazaux : en 2022 une augmentation de 30 % était annoncée, mais a été moins importante, que prévu. Par contre 2023, c'est autre chose! Les collectivités, depuis une dizaine d'années, ont été obligées de sortir du tarif réglementé pour passer des appels d'offres. Les syndicats de l'Aquitaine se sont mobilisés pour faire un groupement de commande à l'échelle de la région. Les volumes achetés à l'échelle de tous les départements concernés permettent d'obtenir de meilleurs prix.

Jean-Marie Bayle : bien avant ces augmentations annoncées pour 2023, on a fait plusieurs réunions avec les chefs de service. Ces rencontres ont permis une réflexion collective avec la circulation de propositions pour économiser ou limiter les coûts d'énergie. Cette analyse s'est portée sur tous les bâtiments communaux, sur tout l'éclairage public et sur tous les domaines susceptibles de voir les dépenses exploser.

Guillaume Rayssiguier : parmi les bâtiments neufs concernés, il y a certaines installations sportives. Lorsque le complexe tennistique a été refait en 2016, un éclairage LED avait été installé. Pour les salles on a plusieurs modes d'éclairage de 1 à 3 niveaux : pour les compétitions, on éclaire à 100 %, pour l'entraînement soit l'éclairage naturel suffit, soit on éclaire à 50 %. Nous avons fait une campagne de communication importante en direction des dirigeants de clubs.

Ainsi, il est préconisé, lors d'une rencontre sportive, d'allumer juste le temps nécessaire à l'échauffement (50 %), puis 100 % pendant le match, puis, une extinction tout de suite après la rencontre. Il est de la responsabilité de chaque section sportive de bien appliquer les consignes!

Dominique Cazaux : l'éclairage LED permet d'allumer au dernier moment. Par contre, pour l'éclairage classique, il y a un temps de chauffe, c'est donc de l'électricité consommée en plus. C'est un des nombreux intérêts de l'éclairage LED.

L'installation de l'éclairage sur la commune a débuté par le complexe tennistique, ensuite cette action s'est poursuivie lors de la reconstruction de l'EMS et ensuite on a relampé tous les bâtiments sauf la mairie, qui sera réalisée en 2023. Quand on a fait le tennis, l'éclairage LED a représenté un surcoût de 20000 euros. Ça fonctionne très bien, aucune ampoule n'a dû être changée en six ans. On a une garantie de vie de 50000 heures!

Guillaume Rayssiguier : à Ménasse, deux modes d'éclairage ont été également développés C'est le cas aussi pour le mur à gauche et l'ancienne salle de basket. Au tennis, il y a des temps d'allumage d'une heure, c'est-à-dire que l'on badge et que ça s'allume pour une durée d'une heure, il y a différentes possibilités pour prolonger. Il nous reste à revoir les réglages des détecteurs de présence. C'est aussi réglé sur

LA GÉOTHERMIE

horloge crépusculaire qui est en capacité de déterminer le niveau de luminosité et donc de ne pas actionner automatiquement le détecteur si quelqu'un entre dans la pièce.

Dominique Cazaux : les LED sont également déployées sur l'éclairage public au gré des renouvellements de matériel. Aujourd'hui, un quart de l'éclairage est à LED et ce quart ne représente que 16 % de la consommation globale sur 3000 points d'éclairage publics.

La dernière grosse opération qui vient de basculer en LED, c'est toute l'avenue Kennedy. Un choix sur l'éclairage public a été validé avec Mont-de-Marsan d'éteindre dans les quartiers une partie de la nuit et maintien de l'éclairage sur les axes routiers principaux (allumage 1 poste sur 2). Sur l'équipement LED, on règle la puissance de l'éclairage.

Guillaume Rayssiguier : le chauffage représente 43 % de la consommation totale, avec une baisse de température ambiante de 2 degrés dans les gymnases (de 16 à 14) et 15 degrés pour le dojo et les équipements avec pratiques statiques.

Ghislaine Lallau : dans les écoles on passe de 20 à 19 degrés pour les classes élémentaires et de 21 à 20 degrés dans les classes de maternelle. 25 élèves dans une classe, ça apporte pas mal de chaleur humaine, l'impact ne sera pas trop fort, mais tout dépendra de la rigueur de l'hiver. Ceci est une décision de Mont-de-Marsan Agglomération pour les écoles.

Jean-Marie Bayle : depuis 2014, tous les ans, on a relampé les rues, ce n'était pas une obligation, mais aujourd'hui on s'en félicite !

C'est un investissement de 200000 euros consenti tous les ans, mais on en constate aujourd'hui tout l'intérêt !

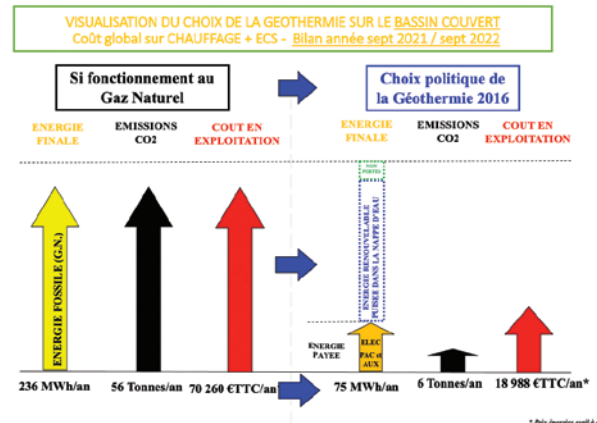
Dominique Cazaux : Pour ce qui est de la géothermie, que nous utilisons également, elle chauffe la piscine et l'ensemble de l'EMS et cette solution pourra être extensible sur l'ancienne salle de basket qui fonctionne encore au gaz. En ce qui concerne l'aspect technique de la géothermie, on va chercher de l'eau dans le sol, l'eau sort à 15,5 degrés et on se sert des calories qu'elle contient, comme on prendrait les calories dans l'air avec une pompe à chaleur classique. C'est le même principe. Cette solution n'était pas proposée par la maîtrise d'œuvre au départ de la construction. Nous avons dû insister pour l'avoir !

On a d'abord dit au maître d'œuvre que dans le cas de ce projet, il nous devait une étude de faisabilité énergétique. À partir de là, on leur a suggéré la solution géothermique. Nous étions face à 3 solutions possibles : le gaz, la géothermie et la chaudière à bois. La géothermie était la plus intéressante !

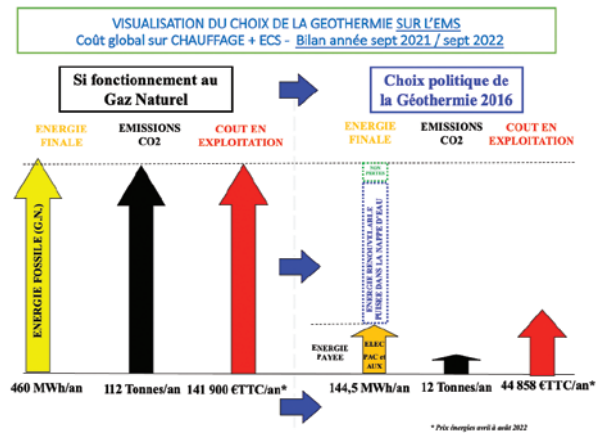
Cette phase de réflexion s'est déroulée courant 2016, les travaux ont démarré en 2017.



GLOBAL SUR LE BASSIN



GLOBAL SUR L'EMS



Dominique Cazaux : nous devons également aujourd'hui prendre en compte le Décret Tertiaire qui oblige tous les propriétaires de bâtiments tertiaires à des échéances de réduction de consommation finale 2030 (-40%), 2040 (-50%), 2050 (-60%). Ça concerne les bâtiments de plus de 1000m² ou les ensembles qui sont sur une même unité foncière, qu'ils soient publics ou privés. L'ADEME et l'État ont mis en place une plateforme informatique, tout le monde est tenu de déclarer ses bâtiments. On doit choisir une année de référence de consommation entre 2010 et 2019 et les objectifs qui devront être tenus par rapport à l'année de référence choisie. Et chaque année, on devra renseigner les consommations énergétiques des bâtiments pour voir si l'objectif est tenu. Des investissements en matière de travaux seront donc à réaliser d'ici 2030.

A Saint-Pierre-Du-Mont, les bâtiments soumis au Décret Tertiaire, sont : la mairie, les ateliers municipaux, l'EMS, la crèche, le tennis, le Forum et la Maison du Temps libre. Sachant que pour les deux derniers, on les déclare quand même, mais d'ici 2030, ils auront disparus.



Depuis 2014,
tous les ans,
on a relampé les rues,
ce n'était pas une obligation,
mais aujourd'hui
on s'en félicite !

C'est un investissement de
200 000 euros consenti tous
les ans, dont on constate
aujourd'hui tout l'intérêt !



Guillaume Rayssiguier : la nécessité d'un comportement d'économie s'applique bien sûr aux agents communaux qui ont été sensibilisés, comme éteindre la lumière en sortant de la pièce, moduler suivant l'activité, ceci est aussi valable pour les agents d'entretien par exemple. La communication en leur direction a été faite au mois de décembre.

Dominique Cazaux : le précédent réglage du chauffage faisait, qu'en fait, chaque bureau pouvait piloter son chauffage ou sa climatisation indépendamment. En 2020 un système de régulation centralisée a été installé qui permet d'avoir une température de consigne et de brider les manœuvres individuelles. On va voir avec notre prestataire si on peut installer le même système à la maison des associations.

Ghislaine Lallau : nos choix politiques ont été réellement impactants. Nous en faisons un constat concret aujourd'hui. Le contexte énergétique actuel le démontre. Nous avons eu raison de nous projeter vers l'avenir et nous devons poursuivre dans ce sens !

Jean-Marie Bayle : je tiens à préciser que nos actions sont liées aux capacités d'investissements du Sydec, de notre côté, nous formulons des souhaits. Il faut être très proactifs car entre le moment de la demande et l'accord de faisabilité, ça peut prendre un moment d'où l'intérêt de prévoir !

Dominique Cazaux : nous sommes en train de réfléchir avec un prestataire pour une solution photovoltaïque, en complément des autres dispositifs. Là, ce serait à l'échelle de tout le patrimoine communal. L'idée est d'implanter du photovoltaïque sur les bâtiments partout où on peut le faire, voir faire des ombrières aux endroits stratégiques. L'idée générale serait de faire de l'autoconsommation partagée.

Jean-Marie Bayle : pour ce qui est de la flotte de véhicules communale, on peut étudier la possibilité d'avoir des véhicules utilitaires électriques (ou hybrides) vu que sur la commune ils ne roulent pas beaucoup. Nous observons les avancées technologiques sur le sujet. Cela a déjà été fait pour le petit matériel technique, pour les débroussailleuses notamment on est passé à l'électrique. Mais on ne va pas changer pour changer, nous agissons en fonction de l'obsolescence du matériel. Pour rappel, on a actuellement un véhicule électrique (depuis 2014) et un à gaz.

QUID DE LA SOBRIÉTÉ NUMÉRIQUE?

« Nous n'omettons pas d'œuvrer en direction de la sobriété numérique : on recommande à nos agents de ne pas oublier de fermer les PC le soir, de couper l'alimentation des copieurs le week-end et si possible tous les soirs.

Sur le matériel informatique, il existe aujourd'hui de nombreux produits de faible consommation en cas de besoin de changement. D'autre part, par souci d'économie, on répare le plus possible le parc de matériel actuellement en fonctionnement. »

Explique Jean-François Leblay, Conseiller municipal et délégué aux Affaires Générales, État civil, Accessibilité et Développement numérique.

BON A SAVOIR



- Les illuminations de Noël ont couté en tout et pour tout à la commune : 228 euros.
- Coupure de l'électricité dans les quartiers : 22h30 à 6h (par délibération au dernier Conseil municipal), avant, les rues étaient éclairées de 20h30 à 7h30, il y avait une bascule sur l'éclairage d'un appareil sur deux.
- La température à la piscine a été réduite de 1 degré pour l'eau et pour la température ambiante.
- Des travaux d'isolation vont être réalisés à l'ancienne mairie qui est actuellement isolée en bas, mais pas en haut
- Dans le domaine « Espaces verts » la mise en jachères de certains espaces au fil des années évite bien des heures de tonte donc de l'essence en moins à consommer et du temps de travail rationalisé. Le bénéfique pour la biodiversité est évident.

LA GÉOTHERMIE

À SAINT-PIERRE-DU-MONT

Lors des études relatives au projet ambitieux de l'Espace Multisports Saint Pierrois, monsieur le maire, Joël Bonnet, ainsi que les équipes décisionnaires, ont clairement décidé en 2016 d'agir pour la transition énergétique en optant pour une solution peu banale : une géothermie. Ce choix, audacieux à l'époque, présentait un investissement certes plus élevé (300 000 €) mais économiquement responsable du denier public et des bilans environnementaux inhérents à cette solution.

L'option retenue s'avère être un succès puisque depuis plus d'un an la géothermie a couvert la totalité des besoins thermiques (100 % de couverture !) sans brûler 1 seul gramme de gaz naturel.

Cette solution qui devait être amortie sur 6 années de fonctionnement (lors de l'étude initiale ; aujourd'hui ramené à 3 ans) sur les bases des prix pratiqués lors des simulations initiales se voient aujourd'hui encore plus pertinente :

- Pertinente sur le terrain économique, puisque sur la base des prix pratiqués aujourd'hui ce sont 97 000 € économisés/an par le simple choix de la géothermie,
- Pertinente et responsable sur le terrain des émissions CO₂, puisqu'il s'agit dans cette opération d'une division par plus de 9 des émissions CO₂ par rapport à une solution classique au gaz naturel, lorsque les objectifs Kyoto fixent une division par 4 pour 2050 ! Pertinente sur l'approche de la non-dépendance des installations à du gaz étranger,
- Et enfin, pertinente au regard des impératifs énergétiques liés au décret tertiaire avec ses objectifs 2030, 2040, 2050, qui auraient nécessité des centaines de milliers d'euros en amélioration énergétique sans le choix de la géothermie.

Concernant plus particulièrement la piscine, il s'agit de 51 272 € d'économisés par an.

Ce simple constat permettra de conserver des tarifs futurs supportables, chose impossible si le choix énergétique n'avait pas été ambitieux, à l'instar malheureusement de plus de 95 % des piscines et centres nautiques actuellement en fonctionnement.

En effet si le prix moyen du billet d'entrée est actuellement de 2,35 €, ce dernier serait évalué à 8,5 € pour compenser l'augmentation du coût de l'énergie (dans un domaine où l'apprentissage de la natation reste une priorité et encore plus en Quartier Politique de la Ville).

Bien consciente de cette problématique, la municipalité exerce une attention particulière et permanente sur ces données, pour maintenir un coût rationalisé.



Le mot
de Joël Bonnet,
maire de la commune
de Saint-Pierre-du-Mont

La solution de la géothermie, si elle peut paraître pertinente aujourd'hui, a été une réelle décision politique en 2016 et dans le prolongement d'une volonté de travailler sur la transition énergétique depuis notre élection en 2014.

Cette solution vertueuse et pertinente, ne faisait pas partie des options proposées par l'architecte lors de la remise du dossier, mais elle est la réponse à une réflexion permanente sur l'amélioration énergétique lors de la rénovation ou la construction de bâtiments communaux.

Le résultat va au-delà de nos espérances, puisque, malgré l'explosion actuelle des coûts de l'énergie, elle nous permet une maîtrise du budget (surtout au niveau de la piscine) et justifie cet investissement novateur sur la commune.

Bien entendu, ce choix de géothermie ne fait qu'illustrer les mesures déjà prises par la commune : l'investissement de l'éclairage public en LED, les équipements sportifs en LED, le système de régulation du chauffage des différents bâtiments, des travaux d'isolation...

Les collectivités se doivent d'être exemplaire en matière de sobriété énergétique.

Repères

LED : la LED (Light Emitting Diode) soit « diode émettant de la lumière », elle est également appelée DEL (Diode électroluminescente) en français et SSL (Solid State Lighting) en anglais.

Horloge crépusculaire : l'interrupteur crépusculaire déclenche automatiquement un circuit lumineux à la baisse de la luminosité ambiante, et l'éteint au lever du jour.

Décret tertiaire : le décret tertiaire, aussi appelé décret de rénovation tertiaire, détaille les modalités d'application de l'article 17 paru dans la Loi de Transition énergétique pour les bâtiments à usage tertiaire.

ADEME : Acronyme de l'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie, l'ADEME est un établissement public à caractère industriel et commercial.

EN HOMMAGE À JEAN-BERNARD RACHET

L'École de Musique IDEM et la ville de Saint-Pierre-du-Mont ont organisé un concert-hommage à Jean-Bernard Rachet. Samedi 12 novembre 2022, en matinée, l'église de Saint-Pierre-du-Mont a accueilli les musiciens, élèves et professeurs de l'École de Musique, pour un hommage à leur président, trop tôt disparu. À l'issue de ce concert, une plaque à son nom a été scellée et inaugurée au Pôle de Saint-Pierre-du-Mont.



30 années pour l'IDEM

Difficile de faire un résumé exhaustif de la vie de Jean-Bernard Rachet résolument dédiée aux autres. Cette vie, marquée par 30 années de bénévolat, dont 29 années, à la présidence de l'école IDEM, son ami Pierre Lesparre l'a parcouru lors d'un vibrant discours empreint d'émotion.

« Cette école tu l'as incarnée, bâtie, structurée, partagée. » s'est exclamé Pierre Lesparre en préambule, tout en rappelant, le nom des premiers acteurs de l'aventure, les réflexions menées (depuis 1988), les statuts déposés (1990), la vision du potentiel de l'avenir de l'école partagée, la vie presque familiale du Forum : « le symbole de l'état d'esprit que tu souhaitais insuffler, n'empêchait pas, déjà, l'exigence d'un bon apprentissage : les enfants au cœur du projet, l'équipe pédagogique à fidéliser à l'école, l'écoute des parents, mener une action auprès des scolaires présents là, tout près des parents, à l'école du centre, ont été les premières concrétisations. Très vite les inscriptions sont arrivées et il a fallu gérer la croissance, une croissance rapide, très rapide. »

Une fine connaissance de la musique

En travaillant en étroite collaboration avec les professeurs de l'école, avec sa grande connaissance de la musique, son expérience d'instrumentiste, Jean-Bernard Rachet participait activement à la structuration des cours et à l'orientation du programme des orchestres.

Régulariser les aspects juridiques et sociaux, trouver des ressources financières, acheter les instruments, constituer des groupes cohérents pour le solfège, constituer les orchestres, ont été, entre autres, quelques-unes des missions menées à bien par Jean-Bernard Rachet.

Un homme-orchestre bienveillant

La vie de l'école fut traversée par la mandature de deux maires, Jean-Pierre Jullian et Joël Bonnet et de deux élues référentes, Annie Rodriguez et Delphine Salembier, avec qui « l'homme-orchestre » entretint des rapports cordiaux et fructueux.

Le conseil d'administration, les inscriptions de rentrée, les soirées musicales, les concerts de Noël et de printemps, les "Marseillaise", les goûters des enfants, les bénévoles : Jean-Bernard Rachet mobilisa et guida les énergies avec bienveillance et humanité.

Une bienveillance qui s'exprima aussi lors d'un combat âpre, mené pour que le Pôle (alors à ses débuts) se mette également au service de la musique amateur « qui n'a pas moins de valeur que la musique professionnelle. » aimait à dire Jean-Bernard Rachet.



Adischatz Jean-Bernard

« Pour terminer, je voudrais, au nom de toutes et tous, saluer celles et ceux qui ont partagé cette idée d'apposer ton nom aux murs de cette école. Jocelyne, David, Xavier, Vincent, vous savez combien la passion de Jean-Bernard a nécessité d'heures d'engagement et aussi, quelques tourments de nuits, pour mener à bien cette structuration au service des enfants de l'école.

Mais au sein de ces murs, sa passion éclairait son visage dès qu'il prenait un instrument.

Pour ma part, je garde toujours en mémoire ses passages à l'école les samedis matin. Il s'arrêtait au bureau, et après la question rituelle "tout va bien ?", il filait rapidement au petit orchestre pour s'installer au milieu "des petits" toujours étonnés que LE PRESIDENT soit au milieu d'eux avec un instrument à la répétition. C'est bien le symbole, s'il fallait n'en retenir qu'un, que, cette école, il la vivait pleinement. "Adischatz Jean-Bernard." Ce sont les mots qui vinrent ponctuer le discours mémoriel de Pierre Lesparre.

FRANCE SERVICES À LA POSTE

DES SERVICES EN PLUS, FACILEMENT ACCESSIBLES

Le 11 janvier 2022, le bureau de poste, au 280, rue de la Provence à Saint-Pierre-du-Mont, a reçu la labellisation France services. Cette opération au terme d'un an d'expérience affiche un premier bilan positif et prometteur.

Un service de proximité

La préfète, alors en poste, Cécile Bigot-Dekeyzer, avait, lors de la labellisation officielle du bureau de poste de Saint-Pierre-du-Mont, décrit ce nouveau service pour la population comme suit : « Ces nouvelles structures (plus de 2000 en France) permettent de mailler le territoire pour mettre les services au plus près des Françaises et des Français ».

Joël Bonnet, maire de la commune, expliquait alors : « C'est un projet qui vient en complément du bus itinérant France services, [...] C'est un accès à plus de proximité. »

À travers le guichet unique du bureau de poste de Saint-Pierre-du-Mont, les usagers peuvent, en plus d'être accompagnés pour différentes démarches administratives en ligne, accéder à plusieurs services publics : Finances publiques, ministère de l'Intérieur et celui de la Justice, Pôle emploi, CPAM, Carsat, MSA, CAF, et donc La Poste. Dans les Landes, une spécificité départementale, quatre partenaires locaux sont également associés à ces espaces : la Mission locale, l'ADIL (Agence Départementale d'Action sur le Logement), le CIDFF (Centre Information sur les Droits des Femmes et des Familles) et l'Association de médiation des conflits familiaux.

Sandrine et Nathalie accompagnent les usagers

Les deux chargées de clientèle du bureau de poste rue de la Provence, Sandrine et Nathalie, en plus de leur mission d'accueil habituelle au guichet, accompagnent les usagers dans le cadre de France-services. Elles relatent leur expérience : « Nous avons des demandes concernant le renouvellement des pièces d'identité, passeport, permis de conduire et carte grise. Nous accompagnons les usagers sur la partie numérique, car la plupart des démarches sont entièrement dématérialisées. Nos partenaires, comme la Préfecture et la MSA, par exemple, nous adressent beaucoup d'usagers.

La population est aussi de plus en plus informée de l'existence de ce service. Nous avons un espace confidentiel aménagé et dédié à France-services. Nous prenons aussi des rendez-vous si nous ne pouvons pas satisfaire les usagers immédiatement quand nous sommes trop occupées à l'accueil.

Clément Ghisse*, le conseiller numérique, prend aussi le relais dans ses heures de permanence. Notre avons principalement deux sortes de public demandeur : les personnes âgées qui savent faire sur papier, mais pas sur l'outil numérique et le public jeune qui maîtrise l'outil numérique, mais qui ne sait pas remplir les dossiers. »



A noter

En février 2023, il y aura 16 espaces France services labellisés dans le département des Landes.



Un maillage territorial

Interrogée sur le sujet, Marie Pouyadoux, responsable de l'Évolution du Maillage Territorial France services et Inclusion Sociale et Numérique, indique :

« La Poste est un acteur historique du maillage territorial français. Le maillage France services s'est construit en concertation avec l'État, l'association des maires de France et La Poste. Dans les Landes, La Poste porte 4 espaces France services et nous mettons aussi en place des partenariats sur certains bureaux en faveur de l'inclusion sociale et numérique. Sous cette configuration, nous avons quatre bureaux labellisés France services dont Saint-Pierre-du-Mont qui a en quartier politique de la ville. Ces 4 bureaux ont des spécificités géographiques, 3 sont situés en secteur à dominante rurale et Saint-Pierre-du-Mont en périphérie de Mont-de-Marsan, à dominante urbaine. Le constat de la mise en œuvre de ce service est très positif. La synergie avec les partenaires sociaux est essentielle, de ce côté-là, tout un tissu est à créer. »

Clément Ghisse, le conseiller numérique

L'association Club Micro Saint-Pierre, a une convention avec La Poste. Clément, salarié de l'association intervient dans le cadre d'une mission d'inclusion numérique, il est conseiller numérique. Clément Ghisse intervient en tant que prestataire d'un service privé pour un service public.

Retrouvez le portrait de Clément Ghisse dans le bulletin municipal numéro 25 p13.

Permanence Clément Ghisse :
le lundi de 14h à 17h et le mardi de 13h30 à 16h30.

Bureau de poste

280, rue de la Provence 40280 Saint-Pierre-Du-Mont
Horaires : lundi, jeudi et vendredi, de 9h à 12h15 et de 13h30 à 17h ; mardi, de 9h à 12h15 et de 13h30 à 16h30 ; samedi, de 9h à 12h.

Téléphone : 05 58 05 08 81.

Courriel : saint-pierre-du-mont@france-services.gouv.fr

AGENDA DURABLE 2023

LES RENDEZ-VOUS À VENIR

Comme chaque année, chers lecteurs, vous avez pris l'habitude de consulter votre agenda durable. Le programme 2023 vient de sortir. C'est l'occasion de vous rappeler en quoi, cet agenda peut vous être utile et vous informer des nombreuses animations qu'il est en mesure de vous offrir. Permaculture, découverte de la faune et de la flore, bien-être, bricolage, créations nature, etc.



Un agenda papier ou numérique

Vous pouvez consulter votre Agenda du Développement Durable en version papier (accueil mairie, médiathèque), ou en version numérique sur le site Internet de la commune :

www.saintpierredumont.fr

L'Agenda du Développement Durable est ouvert à tous et invite à partager, à échanger, à transmettre des savoir-faire et à participer par le biais d'actions participatives, à des ateliers, des journées thématiques, des festivals, etc.

Vous pouvez participer aux différents événements proposés sur inscriptions (sauf 1, la mention « sans inscription » est précisée).

Le début des inscriptions se fait uniquement 3 semaines avant la date de l'atelier.

Pour s'inscrire ou pour toute autre demande :
a.capitain@saintpierredumont.fr
 ou 05 58 76 44 85

Nouveautés de l'année

Action : collecte de sapins pour maintenir les dunes

Ateliers : herbier scrapbooking

Divers : affûtage, fabrication bokashi, balade botanique, photographie

Journées : fête du Troc – Méga Gratiséria ;
 une journée aux jardins, festival Arbor et Sens

Un remerciement tout particulier à l'ensemble des bénévoles qui interviennent dans cet Agenda grâce à qui nous pouvons proposer une si grande diversité d'ateliers, de la qualité, des échanges riches et une transmission de savoir-faire souvent oubliés.

Un petit tour du côté de la micro-forêt

Les plantations sont terminées : 5320 plants ont été installés en 2 mois avec les bénévoles et les enfants des écoles (Biarnès, EREA).

Les actions en cours : construction de mobilier urbain en bois de récup' et désherbage des massifs plantés.

Nous lançons une invitation à toutes celles et à ceux qui souhaiteraient nous rejoindre.

Vous pouvez contacter via le Facebook micro-forêt jardin participatif de Saint-Pierre-du-Mont ou sur a.capitain@saintpierredumont.fr



RAPPEL SUR L'ENTRETIEN DES TROTTOIRS ET LES CONDITIONS DE STATIONNEMENT

Rappel : Le Code de la Route interdit le stationnement des véhicules, sur les trottoirs.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, les collectivités ont l'obligation de ne plus utiliser les produits phytosanitaires (désherbants notamment) sur les espaces publics. Le désherbage des trottoirs était, auparavant, assuré par les services techniques de l'agglomération a été

réduit à une intervention par des dispositifs de brûlage sur quelques axes uniquement.

Ainsi, il revient à chaque riverain d'entretenir le trottoir au droit de sa propriété. Même s'il ne s'agit pas d'une obligation réglementaire actuellement, elle peut être prescrite par arrêté municipal.



Franck Lorenzon

EXPLORATION DU TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE SAINT-PIERRE-DU MONT

Dans le bulletin n° 28, nous avons exposé l'évolution du territoire de la commune de Saint-Pierre-du-Mont en relatant quelques péripéties de l'histoire qui ont façonné la configuration communale au fil du temps. Dans ce numéro, nous vous proposons un focus détaillé et cartographié sur ces différentes phases évolutives.

Saint-Pierre-du-Mont, une commune en arc de cercle

Saint-Pierre-du-Mont se situe en arc de cercle au Sud / Sud-Ouest de Mont-de-Marsan, voici quelques éléments techniques éclairants :

Surface : 26.25 km² soit : 2 625 hectares

Altitude : minimum : 25 m - maximum : 102 m - moyenne : 64 m

Mairie / église : 73 m

Habitants :

En 1946 : 1150 habitants / en 1999 : 7 186 habitants

Et au 1 Janvier 2022 : 10 049 habitants

Occupation du sol :

Espaces forestiers et herbacés : 55,8 % et terres agricoles : 18,2 %

Zone urbanisée : 19,5 % essentiellement à l'intérieur de la rocade

Zones industrielles et commerciales : 6,5 %

La répartition détaillée en 2018 est la suivante : milieux à végétation arbustive et/ou herbacée (30,9 %), forêts (23,9 %), zones urbanisées (19,4 %), terres arables (13,1 %), zones industrielles ou commerciales et réseaux de communication (6,5 %), zones agricoles hétérogènes (6,1 %).

Après les guerres de Religions...

Suite aux guerres de Religions, le prieuré bénédictin de Saint-Pierre-du-Mont supplante la Paroisse Saint-Genès-des-Vallées (actuellement lieu-dit Saint Louis) créée au II^e Siècle près d'une villa gallo-romaine bâtie au 1^e siècle ap JC (ce sujet sera traité ultérieurement dans cette rubrique).

La Révolution entérine cette prise de pouvoir et crée ainsi la commune de Saint-Pierre-du-Mont en lieu et place de la Paroisse - décret de l'Assemblée Nationale Constituante du 12 novembre 1789.

NB : Avant la Révolution, la Paroisse est l'entité en charge non seulement du culte, mais aussi la gestion de la population : naissance, baptême, mariages et obsèques; de la vie sociale du peuple : aide aux plus démunis, accompagnement, parfois soins et scolarisation ...

Ainsi l'église «prieuré» va permettre l'appellation «paroisse de Saint-Pierre», qui, à la Révolution, devient la commune de Saint-Pierre-du-Mont.

MAJORITÉ MUNICIPALE

Saint-Pierroises, Saint-Pierrois,

Votre majorité municipale vous présente ses meilleurs vœux pour cette nouvelle année. Meilleurs vœux, pour vous et vos familles mais aussi pour notre commune. A peine sortis de l'épidémie COVID et de ses contraintes sociales, nous sommes confrontés à des perspectives qui ne sont certes pas très réjouissantes, notamment en ce qui concerne le coût de l'énergie et des carburants.

Le dossier de ce journal vous permettra de vous rendre compte des mesures, décidées par votre municipalité et les responsables des différents services municipaux, pour affronter cette crise de l'énergie. Nous ne pouvons que nous féliciter des choix que nous avons faits depuis notre arrivée à la mairie, mais nous ne pourrons pas éviter toutes les conséquences de l'augmentation des prix de l'énergie.

Le repas des aînés, enfin retrouvé, a permis de renouer avec ce moment de rencontre tant attendu par nos anciens. De nombreux événements sont en préparation, culturels, sportifs, civiques, vous serez tenus au courant à travers les différents medias de la commune le site internet, la page « Facebook », l'application « Cityall » sur smartphone, les panneaux lumineux, le journal municipal et le mailing.

Souhaitons donc que cette année 2023 soit une bonne année pour nous tous et à l'image de notre micro-forêt, elle soit synonyme de renouveau et de bien être pour notre planète et, par voie de conséquence, pour ses habitants.

COLLECTIF POUR SAINT-PIERRE-DU-MONT

Pour une véritable écoute

A l'heure où nous écrivons ces lignes, l'année 2022 s'achève dans la joie des festivités. Ces moments si particuliers chaque année nous offrent un peu de répit, de plaisir et de partage avec nos proches.

Ainsi, nous tenons à vous souhaiter une très belle année à chacune et chacun d'entre vous et nos meilleurs vœux ! Qu'elle vous apporte toute la satisfaction que vous en espérez et qu'elle soulage toutes celles et ceux aujourd'hui dans la peine ou la souffrance.

Le passage vers une nouvelle année est toujours l'occasion d'établir un bilan de la précédente et une projection pour celle qui s'annonce. Cette année, nous entrons dans la seconde moitié du mandat municipal, et à l'échelle d'une commune, il est sain de s'interroger, d'analyser ce qui a été accompli, en ouvrant la discussion à toutes les personnes voulant partager un avis, une idée ou une conviction. C'est pourquoi nous reviendrons à partir du printemps à votre rencontre.

Cela se fera dans chacun des quartiers de la commune au plus près de vous pour nourrir notre connaissance, appréhender les problèmes concrets que vous rencontrez. Ensemble, nous pourrons envisager les solutions viables et découvrir de nouvelles idées permettant d'améliorer la vie des habitants.

Ce travail nous paraît essentiel parce qu'il se mène avec vous, les premiers concernés.

Nous vous rappelons que le collectif citoyen « Pour Saint-Pierre-du-Mont » est ouvert à toutes et tous et que nous sommes joignables pour échanger sur tous les sujets qui vous intéressent (poursaintpierredumont@gmail.com).

Prenez soin de vous.

Julien PARIS, Patricia BEAUMONT, Elodie ESCAFFRE, Frédéric DA COSTA,
Mireille JUNCA et CEDRIC PETER

L'AGENDA

CINÉMA / THÉÂTRE / SPORT / ASSOCIATION / CONFÉRENCE / CONCERT / MUSIQUE / FÊTE

FÉVRIER

DIMANCHE 19 FÉVRIER

à 15h00

Loto de l'association Détente et Loisirs à la Maison du Temps Libre.

DIMANCHE 26 FÉVRIER

à 15h00

Loto de l'association des retraités de Saint-Pierre-du-Mont à la Maison du Temps Libre.

MARS

SAMEDI 4 MARS 2023

de 14h à 16h

A.D.D 2023 : Atelier herbier et scrapbooking
Cathy et Laure vous apprendront comment préserver les jolis trésors végétaux de notre jardin ou ramassés au cours des promenades, et créer un herbier collé et personnalisé "scrapbooking", pour un résultat poétique.
Salle 7/8 de la Maison des Associations, 40 impasse Georges Sabde.

VENDREDI 17 MARS

Don du Sang

Collecte de sang à la Maison du Temps libre.
Prendre rdv en ligne
<https://mon-rdv-dondesang.efs.sante.fr/>.

DIMANCHE 19 MARS

à 15h00

Loto de l'association Détente et Loisirs à la Maison du Temps Libre.

à 18h00

Cérémonie du Cessez-le-feu de la guerre d'Algérie

Au cimetière du Bourg suivi du monument aux morts au square Jean Moulin, devant le Forum de la Culture et des Loisirs.
Rens : 05 58 76 44 82.

Run and Bike

organisé par le Stade Montois triathlon sur le parcours sportif de Ménasse.
(accueil départ = tribune rugby)

DIMANCHE 26 MARS

à 15h00

Loto de l'association des retraités de Saint-Pierre-du-Mont
Organisé par l'association des retraités de Saint-Pierre à la Maison du Temps Libre.

AVRIL

DIMANCHE 02 AVRIL

Vide-greniers du Sporting Club Handball
Organisé par la section Handball Club du Sporting Club à la Maison du Temps Libre.

DU 3 AU 8 AVRIL

Saint-Pierre Mon Sport

Semaine olympique et paralympique à destination des écoles de la commune.
Renseignements auprès du Service des Sports au 05 58 75 31 07 ou à services-ports@saintpierredumont.fr.

« A LA DÉCOUVERTE DE NOS QUARTIERS »

Activité marche / Sport santé (hors vacances scolaires).

Inscriptions obligatoires :
Service des Sports 05 58 75 31 07
ou à l'accueil de l'hôtel de ville.
Fiche d'inscription sur
www.saintpierredumont.fr.

MERCREDI 5 AVRIL

de 10h à 12h

A.D.D 2023 : Atelier découvrir et reconnaître le chant des oiseaux
Un écologue du CPIE Seignaux Adour vous amènera à la découverte des oiseaux de nos jardins.
Rendez-vous dans le bois, avenue du Bois de Pinsolle.

« Les Écrits pour la fraternité » par la Ligue des droits de l'Homme.

Concours 32ème édition, journée de valorisation départementale à la Maison du Temps Libre.
Pour participer, les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 31 mars 2023.
Rens : www.ldh-france.org
rubrique « concours ».

DU 7 AU 10 AVRIL

Théâtre de Guignol

sur l'espace engazonné à proximité du fronton extérieur de l'EMS.

SAMEDI 08 AVRIL

Banquet annuel de l'ACCA

Organisé par l'Association Communale de Chasse Agréée de Saint-Pierre-du-Mont.
à 12h, à la Maison du Temps Libre.

SAMEDI 8 AU LUNDI 10 AVRIL

Camp No Limit Céline Dumerc Landes édition

Profitez d'une immersion au cœur des Landes, pour se perfectionner dans votre discipline favorite !
Ce séjour, c'est l'occasion de découvrir le quotidien d'une des meilleures joueuses françaises, les détails qui construisent une athlète de haut niveau.
Les inscriptions No Limit Landes édition sont ouvertes www.campcelinedumerc.com.

DU 11 AU 14 AVRIL

Vacances sportives 8/12 ans

« à la découverte de nos associations »
Renseignements auprès du Service des Sports au 05 58 75 31 07 ou à services-ports@saintpierredumont.fr.

DU 11 AU 22 AVRIL

Activité Aquakids

5 ou 10 leçons, cours du lundi au vendredi de 11h30 à 12h00, nombre de places limité.
Renseignements et inscriptions à la piscine ou au service des sports.

SAMEDI 15 AVRIL

Repas Moules Frites organisé par le Comité des Fêtes de Saint-Pierre-du-Mont.
Rens : comitefetesspdm@orange.fr
ou 06 65 61 23 32.

LES 17, 18 ET 19 AVRIL

Campus sport Ados 12/15 ans

Challenges ados Printemps – Gratuit

• Lundi 17 avril 2023 : Saint-Pierre-du-Mont fait ses jeux. Constitue ton équipe et viens participer à la première édition de Saint-Pierre-du-Mont fait ses jeux : défi par équipe, tournoi de futsal, épreuve handisport, quizz sportif ...
• Mardi 18 avril 2023 : Ados Basket Cup 3x3
• Mercredi 19 avril 2023 : Ados Kart Cup.
Nous n'attendons plus que toi...
Rejoins-nous et tente de remporter le trophée du meilleur pilote.
Renseignements auprès du Service des Sports au 05 58 75 31 07 ou à services-ports@saintpierredumont.fr.

JEUDI 20 AVRIL

Jeux d'Aquitaine Juniors 13/16 ans

La ville de Saint-Pierre-du-Mont recherche ses champions : viens porter les couleurs de la ville et participer aux Jeux d'Aquitaine Juniors (l'équipe doit être constituée de 8 participants dont 2 filles minimum).
Parcours de rapidité, défi handisport, tournoi sportif : tout est réuni pour passer un bon moment sportif.
Gratuit - Renseignements auprès du Service des Sports au 05 58 75 31 07 ou à services-ports@saintpierredumont.fr.

SAMEDI 29 AVRIL

de 10h à 16h

A.D.D 2023 : Faites du Troc – Méga gratiséria

Troc vert : échange gratuit de tout ce qui a rapport avec le jardin (plantes, graines, outils, etc...) Gratiséria : marché non commercial où on peut donner objets, vaisselle, vêtements, livres, jeux, jouets en bon état, mais aussi en prendre ou en recevoir d'autres librement.
Ateliers (sur inscription) : initiation affûtage, fabrication d'un bokashi, créations florales.
Food Truck pour la partie restauration.
Retrouvez le programme complet et détaillé début avril sur le site internet : www.saintpierredumont.fr.
Au Forum de la Culture et des Loisirs, 21 avenue du 21 août.

DÈS LE 29 AVRIL

de 11h15 à 12h00

Activité Aquapitchouns

Reprise de l'activité Aquapitchouns tous les samedis jusqu'au 01 juillet 2023.
Renseignements et inscriptions à la piscine ou au service des sports.

CONCOURS

Concours de peintures 2023

1^{er} janvier au 31 mars 2023

Thème : « Exotique »

Dépôt des tableaux du 3 au 7 avril 2023
Exposition du 12 avril au 12 mai 2023
Remise des prix : 12 mai 2023 à 18h00 à l'Hôtel de Ville.

Concours photos du 1^{er} mars au 26 mai 2023

Thème "Ces Landes nous qui entourent"
Dépôts des photos en mairie du 30 mai au 2 juin 2023.
Vernissage et exposition du 9 juin au 29 septembre 2023.
Règlement sur www.saintpierredumont.fr

COEUR D'ARTICHAUT

D'ARTICHAUT

Ma p'tite page à moi

ON NE NOURRIT PAS LES PIGEONS!



LE SAIS-TU ?

Les pigeons restent en ville parce qu'ils y trouvent à manger. Les pigeons ont souvent tendance à se poser sur nos balcons et les rebords de nos fenêtres. C'est un moyen pour eux de prendre de la hauteur, se poser et surveiller ce qui se passe autour d'eux. Quelques fois, ils en profitent pour faire leur nid et élever leurs petits.



A NOTER

DES ASTUCES POUR LES FAIRE PARTIR

- Les paysans ont depuis longtemps remarqué que les oiseaux n'aiment pas la ficelle bleue qu'ils utilisent pour botteler le foin ou la paille.
- Les pigeons n'aiment pas les odeurs d'épices ni l'odeur du vinaigre blanc.
- Les ennemis du pigeon sont les rapaces, les martres et les fouines. Certaines villes utilisent des rapaces dressés pour les effrayer ou effrayer d'autres espèces d'oiseaux comme les étourneaux.

